

# IDOS<sup>®</sup>

Page 1 sur 2

## **BIOCIDE TP 4 :**

Préparation liquide concentrée à effet curatif  
N°AMM : 2050105

### **Caractéristiques physico-chimiques :**

Aspect : liquide fluide  
Couleur : verte  
Odeur : in situ  
pH à l'état pur : 0,5 à 1,5  
Densité à 20°C : 1,100 à 1,110  
Solubilité : totale dans l'eau

### **Conditionnements :**

Carton 2 x 5 L

### **Stockage :**

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

### **Produit destiné à un usage uniquement professionnel**

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 24.10.2006  
Date de révision 7 : 23.05.2019

## **IDOS DETAC**

Code : IDODA

### **NATURE CHIMIQUE**

- Acide phosphorique
- Tensio actif non ionique
- Tensio actif cationique : substance active biocide : chlorure de didécylidiméthylammonium CAS 7173-51-5 : 6,68%

### **USAGES ET PROPRIETES**

**IDOS DETAC** est destiné au nettoyage, au détartrage et à la désinfection des surfaces lavables des cuisines professionnelles et des laboratoires de transformation de denrées alimentaires : matériels de distribution et de stockage, matériels de préparation, plans de travail, murs, sols et sanitaires. **IDOS DETAC** élimine toutes les salissures minérales.

**IDOS DETAC** est conseillé pour des méthodes d'alternance.

**IDOS DETAC** est homologué à 1% pour les traitements bactéricides dans les secteurs d'activités suivants :

- locaux de stockage POA et POV ;
- matériel de stockage POV ;
- matériel de transport POA et POV ;
- parois des locaux de stockage POV par pulvérisation ;
- matériel de laiterie.

POA : produit d'origine animale ; POV : produit d'origine végétale

**IDOS DETAC** est conforme à la norme bactéricide EN 1276, à 0,5% en conditions de saleté, et à 1% en conditions d'utilisation (lait écrémé à 1%), à 20°C, pour un temps de contact de 5 minutes.

Efficacités microbiologiques complémentaires (application hors AMM) :

- activité bactéricide selon la norme NF T 72-300 à 0,5%, à 20°C, pour un temps de contact de 5 minutes en présence d'eau dure pour les souches suivantes : Staphylococcus Aureus, Escherichia Coli, Pseudomonas Aeruginosa, Enterococcus faecium, Lactobacillus plantarum.
- activité bactéricide selon la norme NF T 72-300 à 1,0%, à 20°C, pour un temps de contact de 5 minutes en présence d'eau dure pour les souches suivantes : Salmonella enterica, Shigella sonnei, Yersinia enterocolitica, Listeria innocua.
- activité lévuricide selon la norme EN 1275 (cibles : Candida Albicans) à 0,5%, à 20°C, pour un temps de contact de 15 minutes.

La quantité de produit dilué par unité de surface est de : 30 à 40 ml/m<sup>2</sup>.

**IDOS DETAC** est conforme à l'arrêté du 08/09/1999 (modifié par l'arrêté du 19/12/2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

# IDOS<sup>®</sup>

Page 2 sur 2

## IDOS DETAC

Code : IDODA

### MODE D'EMPLOI

**IDOS DETAC** s'utilise dilué, au moment de l'emploi, dans l'eau à 20°C (dosage manuel ou avec une centrale de dilution), en respectant la dose d'homologation de 1%, soit 10 ml par litre d'eau.

Appliquer la solution sur la surface. Laisser agir 5 minutes. Brosser si nécessaire. Rincer soigneusement les surfaces à l'eau potable. Contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié. Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- A n'utiliser que dilué dans l'eau et sur des surfaces résistantes aux acides.
- Refermer l'emballage immédiatement après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Restrictions d'emplois : le produit altère les surfaces chromées et les surfaces émaillées abîmées.

L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

### ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- Pas d'étiquetage  
 Etiquetage : **SGH05 ; SGH07 ; SGH09 ; H290 ; H302 ; H314 ; H400**  
 Etiquetage additionnel

**Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

### A dilution à 1% :

- Pas d'étiquetage  
 Etiquetage  
 Etiquetage additionnel

### TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis  
 Soumis

### CODE DOUANIER

3808.94.10.00